

Présents :

François BOCK, maire de Gençay, préside la séance.

Claude FERRON, Philippe BONNEAUD, Roselyne LACOUTURE, Jean-Paul THUBERT, Françoise PERIDY, Fanny BOETSCH, Yves GARREAU, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Yves GUILLON, David RANGER, Sophie VERGNAUD, Sylvie DENIS Bernard DAVID, Cécile CERISIER, Dominique GUYONNET, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absente excusée avec pouvoir : Aurélie BOURREAU

Absents :

Suffrages : 19

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance 20h00

1 – Désignation des cinq grands électeurs pour les élections sénatoriales

La Préfecture de la Vienne nous informe que l'élection sénatoriale partielle aura lieu le dimanche 17 décembre 2017 à la préfecture de Poitiers.

Le Maire de Gençay, en raison de son mandat de Conseiller Départemental est déjà, de droit, Grand Electeur et ne peut donc pas se présenter comme délégué (titulaire ou suppléant) pour la commune de Gençay.

Il convient de désigner 5 titulaires et 3 suppléants pour représenter la commune de Gençay.

2 listes sont déposées :

Liste GENCAY DEMAIN :

Titulaires : Yves GUILLON, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Philippe BONNEAUD.

Suppléants : Françoise PERIDY, Claude FERRON, Aurélie BOURREAU.

Liste GENCAY ENSEMBLE :

Titulaires : Fabienne GILLES ROUSSEAU, Bernard DAVID, Cécile CERISIER, Dominique GUYONNET.

Il est procédé au vote par bulletins secrets

Nombre de bulletins 19 ; Exprimés 19.

Liste GENCAY DEMAIN: 15 voix soit 4 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Liste GENCAY ENSEMBLE: 4 voix soit 1 délégué titulaire.

M. le maire proclame les délégués élus :

Titulaires : Yves GUILLON, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Fabienne GILLES ROUSSEAU.

Suppléants : Françoise PERIDY, Claude FERRON, Aurélie BOURREAU.

2 – Approbation des comptes rendus

Le compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2017 transmis à la lecture de tous les conseillers est soumis au vote .

Vote :19 pour

3 –Signature de la Charte de l' élu local

Depuis la loi du 31 mars 2015, une charte de l' élu local définit les principes déontologiques qui encadrent l'exercice du mandat.

Monsieur le maire donne lecture de la charte de l' élu local qui est soumise ensuite à la signature de tous les nouveaux élus du conseil municipal de Gençay.

20h24 Départ de M. RANGER qui donne pouvoir à François BOCK.

4 –Indemnité du comptable public

Il a été demandé à Mme Valérie JEAMMET comptable au Trésor Public de Gençay d'assister la commune en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Par courrier du 11 avril 2014, Mme JEAMMET a accepté sa mission et il convient en contrepartie de lui verser une indemnité de conseil, calculée sur la base des dispositions réglementaires de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Après délibération, il est accordé à Mme JEAMMET une indemnité à compter du 15/09/2017 pour la durée du mandat.

Le montant de la dépense (662 € brut) sera inscrit au budget ligne 6225.

La proposition est adoptée à l'unanimité - Vote :19 pour

5 –Instauration d'une taxe sur les friches commerciales

La commission « Finances » réunie le 02 octobre 2017 a fait le point sur les recettes fiscales de la commune ; afin de compenser une nouvelle baisse de dotation annoncée, elle propose l'instauration de la taxe sur les friches commerciales.

Actuellement sur la commune, des structures commerciales sont abandonnées ; afin d'inciter les propriétaires à mettre en valeur cet immobilier, la commune a la possibilité d'instituer une taxe annuelle. Les locaux concernant des activités libérales ou industrielles sont exclus de cette taxe.

Selon les dispositions de l'article 1530 du code général des impôts, les taux de la taxe sont fixés à 10% la première année d'imposition, 15% la deuxième année et 20% à compter de la troisième année.

La liste des adresses des biens concernés doit être transmise au plus tard le 1er octobre de l'année qui précède l'année d'imposition.

Compte tenu de la date des nouvelles élections de la commune, le calendrier n'a pas pu être respecté pour 2018.

Par conséquent, il est proposé de mettre en place la taxe sur les friches commerciales à compter de l'imposition 2019.

Vote : 3 contre ,16 pour

6 –Taxe sur les logements vacants : modification de la durée de vacance

Par délibération prise en 2006 par le conseil municipal de Gençay, les logements vacants depuis plus de cinq ans sont assujettis à la taxe d'habitation.

Il a été constaté que des immeubles à usage d'habitation situés sur la commune de Gençay se dégradent par manque d'entretien, et restaient vacants sans être proposés ni à la location, ni à la vente.

La commission finances propose qu'afin d'inciter les propriétaires à entretenir les maisons d'habitation vacantes et favoriser ainsi la location, la durée de vacance des locaux de la taxe sur les logements vacants soit ramenée de cinq à deux ans.

La proposition est soumise au vote.

Vote : 2 contre, 1 abstention ,16 pour

7 –Création du grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives ETAPS de 2ème classe

Suite à la réussite d'un agent communal à l'examen d'éducateur sportif, il est proposé de créer au sein de la commune le poste correspondant à compter du 01/01/2018.

La création de ce poste porte à 2 les postes de cadre B de la fonction territoriale au sein de la commune de Gençay.

Il est également précisé que l'agent assure, en sus de ses activités d'éducateur sportif, la responsabilité du service scolaire de la commune de Gençay.

La proposition est adoptée à l'unanimité - Vote :19 pour

8 –Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le maire rappelle qu'une commission communale composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants et présidée par le maire doit être instituée.

La commission a pour rôle d'assister l'administration fiscale dans les travaux concourant à l'évaluation foncière ainsi que ceux relatifs à l'assiette des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation.

La durée du mandat de ses membres est la même que celui du conseil municipal ; il convient donc après les élections de renouveler les membres de la CCID.

Les 12 membres (titulaires et suppléants) de la CCID sont nommés par le Directeur de Finances Publiques, sur une liste de 24 noms proposés par la municipalité.

La nomination par le directeur des Finances Publiques s'effectue dans les deux mois de l'élection du nouveau conseil.

A l'unanimité, il est proposé une liste de 24 noms en vue de la composition du CCID.

Vote : 19 pour

9 –Désignation du comité de pilotage pour le plan communal de sauvegarde

La loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile rend obligatoire la mise en place d'un plan particulier d'intervention, le plan communal de sauvegarde.

Ce plan permet de prévenir et sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels.

Suite à la réunion du 28/05/2015, un comité de pilotage a été mis en place et il convient de modifier les membres comme suit :

François BOCK chef de projet référent

Chrystelle PAUMARD et Isabelle MAYET secrétariat de mairie.

Aurélien BRIMAUD et Sébastien VIGNAUD agents de la commune et pompiers volontaires.

Claude FERRON 1er adjoint.

Yves GUILLON 5ème adjoint.

Fabienne GILLES ROUSSEAU et Bernard DAVID conseillers.

Vote : 19 pour

10 –Modifications des représentants des commissions communales

Les représentants des commissions communales ont été désignés lors du conseil municipal du 15 septembre 2017 en l'absence des conseillers issus de la liste d'opposition GENÇAY ENSEMBLE qui ne s'étaient pas présentés lors de ce premier conseil.

Monsieur le maire propose de modifier le tableau des commissions communales en incluant les nouveaux conseillers dans les commissions de leur choix.

Pour satisfaire la demande de Mme CERISIER qui souhaite intégrer le CCAS de Gençay, Mme LACOUTURE accepte de donner sa démission du CCAS.

Mme CERISIER s'étonne de la nécessité d'un vote pour désigner les représentants des commissions communales.

M. le Maire répond qu'il a toujours été procédé ainsi au sein du conseil municipal de Gençay.

Vote : 3 abstentions, 16 pour

La liste des commissions sera annexée à la présente délibération.

11 –Questions diverses

○ M. GUYONNET a remarqué l'absence de sécurité pour les piétons souhaitant traverser la route de Civray de la Banque Populaire jusqu'au Trésor Public.

Il convient d'examiner les mesures possibles pour limiter la vitesse, l'élargissement des trottoirs de cette rue et la mise en place d'un passage piéton.

La commission « voirie-travaux publics- éclairage » chargée de cette étude se réunit le 24 octobre 2017 et ce point sera naturellement étudié par cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 31.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 26 octobre 2017 à 20h00.

Sophie VERGNAUD